

Contact: Ophélie Spanneut - +32 (0)2 789 24 01
Date: 30/09/2010
Référence: PR 021/2010

Le BEUC demande d'interdire le bisphénol A

La publication aujourd'hui par l'EFSA, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments, d'un nouvel avis sur le bisphénol A, déçoit le Bureau Européen des Unions de Consommateurs.

Cette substance est utilisée comme stabilisateur et durcisseur de plastiques. On en trouve dans beaucoup de produits de notre quotidien : biberons, bouilloires, bouteilles d'eau, tickets de caisse etc. Se différenciant des nouvelles études scientifiques disponibles, l'EFSA conclut qu'il n'est pas nécessaire de réduire la limite actuelle de bisphénol A. Il est connu pour être un perturbateur endocrinien, substance qui interfère avec le système hormonal, il a un effet similaire à celui de l'hormone féminine œstrogène.

Le BEUC est légitimement inquiet :

- l'EFSA indique que des effets rapportés par certaines études méritent d'être davantage pris en considération ;
- l'effet « cocktail » des produits chimiques n'est pas pris en compte.

Pour ces raisons, nous demandons une application du principe de précaution¹.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré :

« Les consommateurs sont exposés tous les jours à un cocktail de produits chimiques nocifs provenant de diverses sources : phtalates dans les bouteilles d'eau et les produits cosmétiques, mercure dans le poisson, teintures dans les vêtements ; et puisque l'avis de l'EFSA ne prend pas en compte l'effet cocktail des produits chimiques, nous le considérons avec prudence. »

« Les consommateurs s'attendent à ce que les produits soient sûrs, ce qui est compromis par les produits contenant du bisphénol A. Nous invitons dès lors la Commission européenne à appliquer le principe de précaution et interdire le bisphénol A des produits de consommation. »

FIN

¹ Principe « selon lequel des mesures de prévention doivent être prises lorsqu'il y a des motifs raisonnables de s'inquiéter du fait que des substances (...) puissent entraîner des risques pour la santé de l'homme, nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes marins, même s'il n'y a pas de preuves concluantes d'un rapport de causalité entre les apports et les effets »